

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 03 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront complétés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Dans la chambre des députés de Turin, le 14 mars, a eu lieu la discussion de la loi concernant le titre de roi d'Italie. M. Bofferio a reproché au ministère d'avoir proposé la loi en enlevant ainsi l'initiative aux représentants du peuple italien. Le comte de Cavour a répondu que le gouvernement avait pris l'initiative de la loi parce qu'il avait pris l'initiative de la rédemption de l'Italie. Le fait qui s'accomplit, a ajouté M. de Cavour, est d'une grande audace, l'Italie y adhèrera unanimement, mais à l'étranger il sera combattu, ainsi que le prouvent les discussions actuelles qui ont lieu dans des pays étrangers. Le comte de Cavour a promis la prochaine présentation d'une loi fixant l'intitulé des actes publics. La chambre a approuvé à l'unanimité le titre de royaume d'Italie.

A la suite du vote du parlement de Turin, relatif au titre de roi d'Italie conféré au roi Victor-Emmanuel, un député, M. Audinot, a annoncé des interpellations en ce qui concerne la question de Rome.

M. de Cavour a reconnu l'utilité de l'opportunité de la discussion, et le 21 mars il donnera à cet égard toutes les explications désirables.

Le parlement de Turin vient de prendre une résolution dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance. Un député, M. Macchi, a présenté à la chambre une pétition signée de 8,560 citoyens d'Italie, demandant que le gouvernement s'interpose auprès de l'Empereur Napoléon, afin qu'il retire au plus vite ses troupes de Rome.

Le député Macchi a réclamé l'urgence pour sa proposition, et après un ou deux débats auquel ont pris part MM. Brofferio, Bixio et Lafarina, l'urgence a été accordée à l'unanimité.

A Milan, la *Perseveranza* signale les démonstrations qui ont eu lieu dans plusieurs villes de la Vénétie à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Victor-Emmanuel.

On annonce de Naples que le conseil de lieutenance aurait donné sa démission; il n'est pas certain qu'elle ait été acceptée.

Le bruit se répand, dit le *Pungolo* de Naples, que

le conseil de lieutenance est à la veille d'être dissous et que le gouvernement serait rétabli sur les bases de celui de Toscane, avec S. A. R. le prince de Carignan pour gouverneur.

Le journal *Il Popolo d'Italia* prétend que par suite des conseils d'une puissance amie, le roi irait s'établir pendant quelque temps à Naples avec une partie du ministère.

Si nous en croyons nos correspondances particulières de Turin, le gouvernement, dans l'impossibilité de présenter un budget unique pour les années 1861 et 1862, se proposerait d'en établir trois distincts, l'un pour l'Italie du Nord, le second pour Naples, le troisième pour la Sicile.

Dans l'état actuel des marchés européens, le ministère serait peu décidé à tenter les chances d'un emprunt, et l'on parle d'un projet de vente des chemins de fer appartenant à l'Etat, ce qui permettrait de pourvoir aux dépenses extraordinaires et de revenir à un système unique, celui de l'exploitation par l'industrie privée. (Le Pays.)

La *Gazette officielle* de Turin rend compte, d'après une dépêche du général Cialdini, des circonstances dans lesquelles s'est accomplie la reddition de Messine.

Après quatre jours, pendant lesquels la citadelle a tiré sur les assiégeants, l'artillerie piémontaise a ouvert son feu, qui a produit un grand effet.

Plusieurs magasins de munitions ont sauté et un vaste incendie s'est déclaré.

La citadelle ayant arboré le drapeau blanc, le général Cialdini a refusé toute capitulation, donnant trois heures pour réfléchir. C'est à neuf heures du soir que la garnison s'est rendue.

C'est évidemment dans ces circonstances qu'il faut placer l'action que le gouvernement français a exercée, comme nous l'avons fait remarquer, et qui a influé d'une manière si heureuse sur les événements.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :
« Bien que le feu des batteries sardes ait continué, dès le 12, le général Fergola a rendu sans conditions la citadelle de Messine, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel n'a pas moins maintenu les termes de la capitulation acceptée par lui, à la demande du gouvernement de l'Empereur, et avant

que le succès des opérations du siège ne fût connu à Turin. »

D'après l'*Unita Italiana* de Milan, le prince Napoléon aurait adressé à un de ses intimes amis la lettre suivante :

« Paris, le 9 mars 1861. — En me faisant, du haut de la tribune du Sénat français, le chaud défenseur de la cause de l'Italie, j'ai été inspiré par ma profonde sympathie pour votre pays et par une sincère conviction. — Les intérêts de la France et de l'Italie sont communs, ces intérêts sont ceux de la civilisation et de la liberté. Je désire ardemment que votre cause triomphe sans retard, parce que je suis convaincu que ce triomphe ne tardera pas à unir votre pays au mien par les liens les plus intimes. »

« Agréer, etc. »

En guise d'article de fond, le journal *il Regno d'Italia* donne le portrait lithographié de S. A. I. le prince Napoléon, et l'accompagne de notes biographiques. « En agissant ainsi, nous sortons, dit-il, de nos habitudes politiques, mais nous n'avons pas pu exprimer mieux nos sentiments de reconnaissance pour l'auguste défenseur de la cause italienne. » — Havas.

Plusieurs journaux publient des documents officiels émanés du roi François II et du général Fergola, relatifs aux derniers actes accomplis en Sicile. L'espace nous manque pour les reproduire, nous nous bornerons à publier la lettre de François II au gouverneur de la citadelle.

« Rome, 10 mars 1861.

« Au gouverneur de la place de Messine.

« L'honneur de l'armée napolitaine ayant été sauvé par l'héroïque défense de Gaëte et la conduite de la garnison de Messine, je crois inutile de prolonger la résistance de cette citadelle, résistance qui pourrait causer de grands dommages à la ville et sacrifier la vie de cette garnison fidèle qui soutient avec tant de constance dans cette partie du phare le drapeau royal.

« Animé du même sentiment qui me fit arrêter le bombardement de Palerme et quitter Naples, je crois qu'il est de mon devoir de préserver à tout prix le marché de la Sicile.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

Rodolphe, avant de mourir, avait eu le temps de donner quelques rapides instructions à sa sœur; M. Roland et le baron de Coisin en savaient assez pour les compléter.

Rodolphe mourut en espérant qu'Olymtha allait lui être rendue.

Il mourut en répétant le nom de sa fille adorée.

Il mourut sans connaître toute l'étendue de son dernier malheur.

Un modeste convoi, suivi par les principaux personnages de notre récit, conduisit au champ du repos cet homme étrange, qui, — destinée bizarre! — vint terminer ses jours dans la seule maison du monde où l'on connaît les mystères de sa vie.

Ainsi se trouva pleinement justifié l'exorde de l'oncle

Roland, qui avait dit en commençant le récit de ses aventures :

« Par une singulière fatalité, son histoire m'a poursuivi de force au point que j'en ai su tous les détails sans les avoir jamais recherchés. »

Peu de jours après, Albert Roland s'embarqua, en qualité de commis d'administration, sur la corvette *la Diane*, destinée à se rendre à la station française du Brésil.

Les événements qui venaient de se passer à Lamalgue avaient occupé tout le pays. Les autorités maritimes en étaient instruites. — On savait que le jeune avocat Paul d'Herbilliers comptait aller au Brésil, pour y faire valoir les droits d'héritière de l'intéressante orpheline du comte de Moëlho, si misérablement assassiné près de la bastide Roland.

Paul, qui n'avait pas perdu un instant pour rassembler des notes, des pièces de conviction et de nombreux témoignages écrits en cas de procédure, obtint sans difficultés d'accompagner son cousin comme passager d'arrière.

Lorsqu'il vint avec Albert prendre congé de la famille, Lucie, la rieuse Lucie, lui dit en pleurant :

— Vous partez pour remplir une noble mission; je vous loue, Paul; je ferai des vœux pour votre succès...

mais vous partez!... Je vous regrette de tout mon cœur. Ah! si j'avais été Anna ou Clotilde!... Cependant, je vous retire ma promesse. Assurément, j'étais décidée à dire oui; votre départ m'oblige à dire non. — Je ne veux pas engager ma liberté à un coureur de grandes aventures.

Paul soupira, car il aimait enfin Lucie tout de bon.

— Toujours trop tard ou trop tôt!... Que vous répondre, chère cousine? En vous perdant, je perds mon bonheur!

Un sourire malicieux brilla parmi les larmes de l'aimable jeune fille :

— A votre retour, dit-elle, Juliette sera d'âge à se marier. Allons, embrassons-nous sans rancune. Adieu, mon pauvre Paul, adieu!

Une heure après, la *Diane* était sous voiles.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Dans sa première jeunesse, Georges Barzien avait été un élégant sans-culotte; il porta de bonne heure le bonnet rouge et la carmagnole; il fréquenta les clubs; il cria de sa belle voix : « A bas les aristocrates! les calo-

» Quant à vous, général Fergola, qui avez donné un si noble exemple d'attachement, de fermeté et de courage, je vous confie le soin de débattre avec l'ennemi les conditions de la reddition. Faites en sorte qu'elles tournent à l'honneur et à l'avantage de la garnison. Je veux conserver le sang de mes soldats, mais je veux en même temps sauvegarder leur honneur et assurer leur avenir. FRANÇOIS. »

Nous trouvons dans l'Indépendance belge une nouvelle que nous nous bornons à reproduire.

On sait que depuis quelques jours le bruit avait couru que M. le vicomte de La Guéronnière préparait une réponse à la note de M^r Antonelli, l'Indépendance, paraît-il, connaît le sens de cette réponse et en publie les conclusions.

Voici comment s'exprime ce journal :

« L'écrivain ne se prononce pas pour l'unité absolue de la Péninsule ; mais il ne croit pas qu'on puisse revenir avec succès à la fédération proposée au moment de Villafranca. D'après les bases nouvelles, tout le nord de l'Italie serait laissé au Piémont, sauf, bien entendu, ce que nos armes conservent aujourd'hui au Saint-Père ; le royaume des Deux-Siciles ne pourrait être rendu à François II, mais il serait constitué séparément sous un prince de la maison de Savoie. Toutefois le Saint-Père ne pourrait conserver Rome qu'à condition de laisser le parlement italien s'y rassembler. (Le Pays.) »

Le comte Bembo, podestat de Venise, qui avait été mandé à Vienne, il y a quelques jours, vient de quitter cette capitale après avoir eu plusieurs entrevues avec l'empereur. Il est, assure-t-on, chargé de porter aux Vénitiens des promesses impériales de nature à calmer les esprits trop impatientes dans la Vénétie. (Idem.)

On écrit de Venise au Pungolo « Le gouverneur autrichien vient de donner les ordres pour la concentration immédiate d'un corps de 42,000 hommes, entre Vicence et Padoue. Ce corps doit occuper les positions qui lui sont indiquées dans les premiers jours d'avril. Des approvisionnements considérables sont faits et livrés déjà dans les magasins des forteresses. On se demande seulement si ce sera, cette fois, une guerre offensive ou défensive. »

Le Czar a reçu des lettres de Varsovie qui rectifient la nouvelle de l'enlèvement des dépôts de la Banque. Les fonds qui y ont été pris appartenaient à l'administration militaire. Ils étaient sous forme de dépôts fermés et cachetés, que les déposants peuvent toujours retirer au moment où ils le veulent.

La Banque n'exerce pas même de contrôle sur ces sortes de dépôts et n'est responsable que de l'intégrité du cachet. La somme retirée ne s'élevait pas à huit millions, mais seulement à 600,000 roubles ; elle ne forme pas même le vingt-deuxième de tous les dépôts. Le président de la Banque n'avait à donner aucune autorisation pour les faire enlever.

Un télégramme de Berlin nous apprend que le rescrit de l'empereur a conterné la population de Varsovie. La délégation des citoyens avait résolu de déposer son mandat aux mains du peuple et de demander au gouvernement des élections générales. En même temps on remettrait au gouvernement un mémoire sur les besoins du pays.

Les comités particuliers qui se sont formés sur divers points de la Pologne ont fait parvenir au comité central qui siège à Varsovie des adresses où se manifeste un sentiment d'impatience de nature à faire craindre de nouveaux mouvements.

Le comité central, qui désire que les réformes demandées puissent s'accomplir pacifiquement, a déclaré que rien ne pourrait le faire dévier de cette résolution. (Le Pays.)

Nous recevons des nouvelles de Constantinople, par un télégramme de Marseille, du 17 mars :

La Porte a envoyé une commission en Bosnie pour recueillir les plaintes des chrétiens ; le supérieur des Lazaristes français et l'évêque grec en font partie.

Vely pacha va se rendre à Paris par Trieste.

Le palais de l'ambassade sarde a été incendié.

On annonce des faillites à Alep.

Une brochure semi-officielle propose de renoncer aux emprunts étrangers et d'organiser le Crédit mobilier et les Associations agricoles. — Havas.

Les commissaires de la réunion populaire, qui s'est tenue à Lisbonne, demandent la réforme du Sénat, la réorganisation de l'armée, l'importation libre des céréales, la liberté de l'enseignement, un gouvernement progressiste et populaire. — Havas.

Notre correspondance particulière nous mande que les nouvelles reçues d'Itzehoë sont décourageantes. L'opposition des Etats du Holstein à toutes les mesures proposées par le gouvernement danois est toujours aussi absolue.

Toutes les concessions politiques, administratives et financières, ainsi qu'au point de vue judiciaire et militaire, tous les projets de lois constitutives dont l'Europe a pu apprécier l'étendue et le caractère libéral, n'ont pas reçu le moindre accueil favorable au sein des Etats d'Itzehoë, et tout indique qu'ils seront rejetés à une immense majorité. (Pays.)

On lit dans une correspondance adressée de Rome le 9 mars au journal le Monde.

« M. l'ambassadeur de France a reçu l'ordre d'assurer le gouvernement du Saint-Siège que S. M. l'Empereur des Français n'est pas solidaire des opinions exprimées et des paroles prononcées au Sénat par S. A. I. le prince Napoléon. »

Il y a eu vendredi, au ministère des affaires étrangères, conférence pour la question de Syrie et conférence pour le traité franco-belge.

La première a résolu, en principe, que l'occupation de Syrie par nos troupes serait prolongée jusqu'au 5 juin prochain.

La seconde, si nous sommes bien informés, a résolu à peu près toutes les difficultés qui ont retardé jusqu'à présent la signature du traité, et il est probable que, dans une nouvelle séance, on arrivera à la conclusion définitive. (Le Pays.)

Nous recevons quelques détails, par la voie de Singapore, sur le dernier fait d'armes de nos troupes en Cochinchine. Les sept cents hommes qui composent l'armée française dans ces parages, ont noblement fait leur devoir.

Deux ou trois cents combattants à peine ont at-

taqué l'armée cochinchinoise ; après deux heures de combat, les Cochinchinois se sont retirés, laissant sur le champ de bataille 600 hommes et dans nos mains, deux forts. Nous n'avons eu que six blessés, et non six hommes tués, comme l'avait annoncé une dépêche de Trieste.

Pendant quelques jours la nourriture a été rare à Saïgon, où sont nos troupes. Mais au moment où ces détails nous étaient adressés, la position avait changé et nos soldats avaient tout ce qui pouvait leur être nécessaire. (Idem.)

LE CHÂLE CACHEMIRE FRANÇAIS ET LE CACHEMIRE DE L'INDE.

Depuis 1788, époque à laquelle Legoux de Flaix importa en France quelques Châles Indiens, sur lesquels les femmes élégantes daignaient à peine jeter les yeux, quels immenses progrès réalisés dans ce merveilleux produit ! On peut affirmer que le Châle Cachemire est une des plus belles conquêtes de l'industrie moderne, et la France peut revendiquer l'honneur de l'avoir porté, en quarante ans à peine, à un degré de perfection qu'il sera difficile de surpasser.

Le Cachemire de l'Inde fut longtemps sans Rival, et certes les spécimens grossiers de notre fabrication indigène qui figurèrent aux Expositions de 1801 et de 1806 étaient loin de pouvoir lui être comparés. C'est à l'exposition de 1819 seulement que parut le premier châle français digne de ce nom. L'application de la machine Jacquart à cette industrie, ne tarda pas à lui faire prendre une extension considérable.

Malgré les progrès rapides de la fabrication indigène, le Châle cachemire de l'Inde conservait cependant une supériorité incontestable, celle de sa matière première ; nos fabricants n'avaient pu en pénétrer le secret ; il fallut de longues années, des expériences coûteuses et incessantes, pour qu'on en vint à reconnaître que la matière première dont les Châles indiens sont tissés, est la TOUZ ou duvet des Chèvres de Cachemire et du Grand-Thibet. C'est de là, ainsi que des chèvres de Russie, que nos filateurs tirent la TOUZ employée dans la fabrication des Cachemires français.

La matière de Cachemire est douce et soyeuse, on a été très-longtemps à pouvoir la filer convenablement à la mécanique. Les Indiens la filent encore à la main ; mais, grâce à des efforts persévérants, nous sommes arrivés à filer le cachemire en France aussi bien que les Anglais filent le coton ; la matière arrive brute à Paris et se file dans divers endroits. La belle filature de Villepreux, créée par M. Biétry, a rendu les plus grands services à la fabrication, et a contribué à activer l'impulsion que cet éminent industriel a donné à l'une de nos plus glorieuses industries nationales.

Mis ainsi en possession de bonne filature, ce qui est la base de belle et bonne étoffe, nos fabricants, servis par d'habiles dessinateurs, d'intelligents ouvriers, disposants de procédés mécaniques très-avancés, ne devaient pas tarder à ne plus craindre la concurrence du Châle de l'Inde. En effet à moins de subir le joug d'un préjugé qui disparaît de jour en jour, personne ne voudra nier aujourd'hui que le Cachemire français, identique au Châle de l'Inde sous le rapport de la matière première, ne lui soit supérieur au point de vue du goût et de la richesse

tins à la lanterne ! » et cent autres belles choses non moins fraternelles ; mais, naturellement prudent, il ne fut jamais un héros de carrefour ; — nous ne saurions l'accuser d'avoir pris part à aucune sanglante journée révolutionnaire.

Dès que grondait le tocsin, dès que l'émeute s'ébranlait, Georges se réfugiait sagement chez le citoyen Germaud, son digne patron ; il n'en bougeait qu'après la bagarre pour se joindre aux vainqueurs.

Il sut éviter avec non moins d'adresse de devenir un défenseur de la patrie. A la gloire qui rayonnait aux frontières, il préféra les écus qui commençaient à briller dans les coffres du fournisseur Germaud.

Ses petits bénéfices, on ne sait quel héritage ou quels heureux coups de bourse, firent de lui un des incroyables du Directoire. Son mariage avec Elisa Branteuil fut une affaire d'or, son veuvage une chance favorable, son second mariage une magnifique affaire d'argent.

Sous le Consulat et l'Empire, tout alla de mieux en mieux pour le favori de l'opulent Germaud.

Vint la Restauration, et avec elle le comte des Molleux, et l'entreprise des Vélocifères.

Le chute de Georges Barzien ne peut être comparée qu'à celle d'un aéronaute ; mais Georges avait son étoile. Au lieu de se briser en mille pièces, il se rattrapa aux

basards d'une vague ressemblance avec un de ses plus cruels ennemis ; il s'éveilla comte de Moëlho sans même savoir qu'il prenait une revache. Dans la personne du marquis de San-Pedro, il trouvait un second Germaud. Il fut courtisan, vil, bas, rampant et intelligent secrétaire ; nul n'achetait et ne revendait mieux une cargaison d'esclaves. Peu à peu il en vint à disposer de toutes choses dans l'habitation, excepté pourtant de sa prétendue femme.

Jusqu'au jour où Rodolphe Bardan parut à San-Amaro pour enlever Olyntha et causer la fin tragique de la comtesse de Moëlho, Georges Barzien, en vérité, n'avait à se reprocher que des peccadilles. — Il avait bien causé la mort d'Elisa Branteuil, sa première femme ; mais pouvait-il s'attendre qu'elle pourrait prendre au tragique la supercherie des journaux ! — Il avait bien fait périr sous le fouet deux ou trois esclaves rebelles, mais ces sortes de gens-là ne comptent guère pour des êtres humains. — Georges lui-même s'était cru incapable de commettre le moindre petit assassinat.

Son coup d'essai fut un coup de maître. Une cruelle nécessité le força d'étouffer dans ses bras la comtesse mourante. Il l'étrangla en une seconde, sous les yeux de son fils Braz, sans que celui-ci conçût aucun soupçon.

Peu d'instants après, le marquis de San-Pedro disait :

— Les morts seuls ne parlent pas !...

Georges, pénétré de la justesse de cet aphorisme, y répondit intérieurement par le proverbe.

— Il n'y a que le premier pas qui coûte.

Or, voilà pourquoi le marquis de San-Pedro ne vivait plus lorsque Braz revint de Bahia sans avoir pu rejoindre et punir le ravisseur de sa sœur Olyntha, leur meurtrier, l'infâme dom Rodolphe. — Pendant la nuit, Georges s'était trouvé seul un instant avec le moribond.

Le marquis de San-Pedro avait substitué un vagabond au mari légitime de Jacinta ; le mari légitime lui plongea un poignard dans la poitrine ; le vagabond l'acheva sous un oreiller.

Georges Barzien marchait à grands pas, on le voit, vers la réalisation de son rêve.

Restaient quatre mulâtresses ou négresses fort gênantes, Calisto, Josinha, Moamma et Jennim, les témoins de dona Jacintha. Georges voulait les ramener à l'habitation ; il les fit chercher ; on ne les retrouva point. Cette circonstance lui donna pendant longtemps le cauchemar et sauva peut-être la vie de Braz de San-Pedro.

Georges n'osa point l'empoisonner, comme il en avait formé le projet ; il eut peur d'aller trop vite, il craignit de provoquer des soupçons qui pourraient être suivis d'accablants témoignages.

des dessins, de la douceur et de la perfection de la fabrication.

Il faut dire aussi que le mérite des Châles de l'Inde est fort inégal, et que, pour un beau cachemire, il s'en rencontre plusieurs centaines de défectueux. On sait en effet que ces Châles sont formés d'une infinité de pièces habilement ajustées, ce qui a donné lieu à des fraudes sur l'origine et sur la qualité; on a constaté, entre autres pratiques, que des Châles, vieux et usés, sont reprisés, rapiécés et même repeints au pinceau en Europe. Avons-nous besoin de dire qu'à l'égard des Cachemires français, protégés par la marque de fabrique, cette fraude est impraticable? Ce sera l'éternel honneur d'un fabricant que tout le monde aura nommé avant nous, M. Biétry, d'avoir propagé vigoureusement cette idée télétaire et d'en avoir poursuivi constamment la réalisation.

L'industrie des Cachemires français est redevable à sa féconde initiative d'une bonne partie des progrès accomplis de nos jours; elle lui doit surtout un large tribut de reconnaissance, pour avoir introduit, avec la marque de fabrique, un élément de sincérité et de moralité dans les transactions, une sécurité par le consommateur, une garantie protectrice pour le producteur. — E. DUTIL.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la partie non-officielle du *Moniteur*:

« Sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, 655 militaires, condamnés à diverses peines par des conseils de guerre, ont éprouvé les effets de la clémence de l'Empereur.

» 422 d'entre eux ont obtenu la remise du restant de leur peine, et les 233 autres une réduction dans la durée de leur condamnation. »

— On avait annoncé depuis deux ou trois jours la maladie très-grave dont était atteinte S. A. R. la duchesse de Kent. Samedi soir, un télégramme de Londres a annoncé la mort de cette auguste princesse.

C'est samedi matin que Son Altesse Royale a expiré, à Frogmore-house, où s'était rendue en toute hâte la famille royale d'Angleterre.

Feu M^{me} la duchesse de Kent, née le 17 août 1786, avait épousé en seconde nocces S. A. R. le duc de Kent, quatrième fils de Georges III, mort en 1820. De ce mariage est née S. M. la reine Victoria. Les cours de Berlin, de Bruxelles et de Lisbonne, sont en deuil par suite de cette mort.

Le lord-maire, officiellement informé de la mort de Son Altesse Royale, a fait afficher ce douloureux événement dans la cité et sonner la grosse cloche de Saint-Paul.

— Le conseil général de la Banque de France a, dans sa séance du 14 mars, abaissé à 6 0/0 le taux de son escompte.

— Le *Moniteur de la Flotte* dément la nouvelle donnée par le journal l'*Armoricaïn de Brest*, et d'où il résultait que le ministre de la marine aurait donné, dans les différents ports, l'ordre de procéder immédiatement à l'armement de tous nos vaisseaux à hélice.

— La *Gazetta di Venezia* insère une dépêche télégraphique de Londres du 12 mars qui lui annonce

D'un autre côté, il avait trouvé dans les papiers du marquis les preuves que le premier comte de Moëlho, dom Rodolfo, n'était pas plus Moëlho que lui-même; il eut soin de détruire ces papiers qui l'eussent perdu s'ils étaient tombés entre les mains de Braz.

Ces preuves, nous devons insister sur ce point, étaient négatives, elles ne disaient rien de positif sur le passé de dom Rodolfo; elles établissaient seulement jusqu'à l'évidence qu'aucun membre de la famille Moëlho de Lisbonne n'avait quitté le Portugal pour le Brésil. Elles compromettaient donc Georges Barzien autant qu'elles eussent compromis Rodolphe Bardan lui-même. Georges savait trop bien que Rodolphe, au commencement de la Restauration, avait mené grand train à Paris sous le nom de comte des Molleux; mais à quoi bon cela dans les conjectures actuelles? — Il anéantit donc le dossier du marquis, et ensuite il s'attacha plus que jamais à complaire au jeune Braz qui, par bonheur, ne s'inquiéta guère des quatre esclaves fugitives.

Il est en général très-rare qu'un nègre évadé puisse se soustraire aux poursuites de son maître; mais encore faut-il qu'une publicité immédiate soit donnée à l'évasion; le maître doit en donner avis à l'autorité locale, aux seigneurs d'engenho ses voisins et aux agents de la police spéciale instituée pour la recherche des vagabonds.

que Kossuth quitte Londres et va établir sa résidence à Turin.

— Le prétendu Jud, arrêté aux environs de Montélimart, était un dentiste, qui a été relâché après avoir fait constater son identité.

— On se prépare de tous côtés, en Angleterre, à l'exposition internationale de 1862, *annus mirabilis*. Le fonds de garantie s'élève aujourd'hui à près de 300,000 liv. st. et il atteindra une somme beaucoup plus forte dans une ou deux semaines. Un fait prouve combien grands sont les progrès faits par ce pays depuis l'exposition de 1851. Cette année-là le chemin de fer de Londres pouvait à peine transporter 42,000 personnes par jour; maintenant on peut, dans la même journée, porter par le chemin de fer 140 mille personnes à Londres et en ramener autant.

Les plans du nouvel édifice que l'on va construire sont en ce moment exposés West Strand et peuvent être vus avec la permission des commissaires. Le nouveau bâtiment occupera 3 ailes de plus que celui de 1851. Le plancher couvrirait, en 1851, un espace d'un million de pieds, il en couvrira 1140 mille en 1862; mais comme les machines et les instruments aratoires seront exposés dans une aile spécialement construite, l'espace occupé en 1851 par ces machines sera à la disposition des commissaires pour d'autres objets; en sorte qu'en réalité il y aura 500 mille pieds de plus qu'en 1851. La hauteur la plus grande du bâtiment était, en 1851, de 160 pieds, la plus grande hauteur, en 1862, sera de 260 pieds, la nef aura 1200 pieds de longueur sur 85 de large et 100 de hauteur.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous trouvons dans une correspondance du *Journal des Débats* un acte qui fait le plus grand honneur au mérite et au courage d'un de nos concitoyens. M. des Varannes, lieutenant de vaisseau, capitaine de la chaloupe canonnière n° 13, vient de parcourir avec une escorte de 7 hommes de son équipage les 140 lieues qui séparent Ta-Kou de Ché-Fou. Ce voyage, dit le correspondant du *Journal des Débats*, a duré 14 jours; il a été accompli au milieu d'un hiver rigoureux et au prix de fatigues sans nombre. M. des Varannes fait toujours partie des expéditions importantes, et les officiers supérieurs de la marine lui confient les missions délicates qui demandent un sang-froid et un talent que maintes fois ils ont pu apprécier chez lui.

Dimanche, le jeune André Gibault, âgé de treize ans, ouvrier cordier, a été victime d'une imprudence que les enfants renouvellent chaque jour dans les rues. Il courait pour atteindre une voiture qui allait devant lui, dans la direction du pont Cessart.

Au détour du pont, au moment de l'atteindre, un chien se jeta sur lui; tout en courant, il voulut lui donner un coup de pied; il perdit l'équilibre et tomba. Au même instant, une autre voiture, venant en sens inverse et qui n'avait pu l'apercevoir, tourna le pont, et une des roues lui passa sur le corps. Relevé aussitôt, tout ensanglanté et presque sans connaissance, il a été conduit à l'hôpital. Il n'a, paraît-il, aucune lésion, et sous peu de jours il pourra reprendre ses travaux.

En outre, on ne néglige guère la voie des journaux. A Rio de Janeiro et à Bahia la page d'annonces est constamment remplie de signalements d'esclaves marrons; une récompense honnête est promise à qui les ramènera.

Semblable page d'annonces est et sera toujours un éloquent plaidoyer négrophile.

Georges Barzien regretta fort de n'avoir pu ramener à l'engenho Calisto, Josinha, Moamma et Jennim, mais il se garda bien de les faire activement chercher; il pensa qu'elles n'oseraient jamais se montrer ni parler. Esclaves évadées, elles avaient un intérêt évident à ne point sortir de leurs retraites. Malgré cela Georges Barzien eût payé cher pour les savoir en sa puissance, et ne songeait à elle qu'avec terreur.

L'existence de dom Rodolfo et celle d'Olynhla le préoccupaient aussi fort péniblement. Enfin, son idée étant de devenir seul maître de l'engenho, il ne cessait de songer aux moyens de se débarrasser de Braz, le jeune marquis de San-Pedro, terrible garçon qui s'était emparé déjà du commandement supérieur et paraissait, en vérité, moins maniable que feu son oncle.

(La suite au prochain numéro.)

Les contributions directes doivent être acquittées par 12^{me} payable chaque mois, ou par deux paiements égaux en mars et septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont point adopté le premier mode de paiement de solder la moitié de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de 9 h. à 3 h. les dimanches et jeudis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

Paris, le 1^{er} septembre 1860.

J'ai été atteint, pendant six mortelles années, d'une gastrite chronique qui m'a fait souffrir tous les maux et connaître le désespoir. J'éprouvais dans l'épigastre des douleurs continues, qui s'exaspéraient cruellement au contact des aliments et des remèdes; mon estomac, toujours prêt à s'insurger, ne tolérait pour ainsi dire plus rien; il me fallait user de précautions infinies pour endormir ses caprices et lui faire accepter les plus doux et les plus inoffensifs breuvages. J'avais perdu mes forces et mon embonpoint; j'osais à peine me regarder dans une glace; la couleur de mon teint me faisait peur à moi-même. Je ne saurais dire combien de remèdes j'ai essayés sans éprouver aucun soulagement; j'étais arrivé à ne savoir quel parti prendre et ne croyais plus rien de possible que la patience et la résignation, quand j'entendis parler des cures extraordinaires que l'on attribuait à la graine de Moutarde blanche. Je n'hésitai pas à saisir cette dernière chance de salut. Je me suis régulièrement administré votre précieuse Graine, en suivant avec la plus ponctuelle précision les très-simples précautions que vous recommandez; trois mois de traitement m'ont complètement et radicalement guéri.

Je suis heureux, Monsieur, d'avoir à vous communiquez une aussi bonne nouvelle, et vous prie d'agréer mes remerciements et mes félicitations.

NACHOT, négociant,

quai Saint-Michel, 24

DERNIÈRES NOUVELLES.

La *Gazette officielle* de Turin a pris, le 17 mars, le titre de *Gazette officielle du royaume d'Italie*. Elle promulgue la loi en vertu de laquelle Victor-Emmanuel II prend pour lui et ses successeurs le titre de roi d'Italie.

L'*Opinione* du 18, dit qu'elle croit pouvoir annoncer que Civitella del Tronto s'est rendue.

Berlin, 18 mars. — On mande de la frontière de Pologne, sous la date d'hier, qu'une proclamation du prince Gortschakoff avertit sérieusement la population, à propos des nouvelles démonstrations projetées dans les rues. Cet avis se rapporte à la procession de femmes qu'on avait l'intention de faire.

M. Laszczyaski a remplacé M. Mikhanoff. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 16 mars.

Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — Le comte André Zamoïski. — Chronique musicale. — Les suites d'une valse (Nouvelle). — Le colonel Osmont. — Les sculpteurs Rauch et Rietschel. — Chronique littéraire. — Fête de bienfaisance à Saint-Germain. — Le ver à soie de l'ailante. — Hors Paris. — La première lettre du mari. — Journal du commandant de la goëlette *la Perle*. — L'*Aurore de l'Indépendance italienne*.

Gravures: Les forts de Messine, évacués par les troupes napolitaines, sous le commandement de Fergola. — Le comte André Zamoïski. — Place du vieux marché à Varsovie. — M. Richard Wagner. — Académie impériale de musique: *Tannhäuser*. — Le colonel Osmont, chef d'état-major du corps expéditionnaire de Syrie. — Ateliers du sculpteur Rauch. — Le sculpteur Rietschel. — Monument à Luther, pour la ville de Worms. — François II arrivant au palais du Quirinal. — Fête de bienfaisance à Saint-Germain. — Le bombyx de l'ailante. — Château du Coudray-Montpensier. — L'*Aurore de l'Indépendance italienne*. — Whist. — Rébus.

GIRARD FILS,

Marchand de bois, place de la Grise,

Informe sa nombreuse clientèle qu'il est à même de répondre aujourd'hui à toute demande de charbon de bois, de quelque importance que ce soit.

On trouvera, comme par le passé, dans ses magasins de très-beaux charniers pour les vignes; une grande quantité de barreaux de chêne et de bois blanc; des rais pour charroinage et de très-bon merrain.

Marché de Saumur du 16 Mars.

| | |
|--|------------------------------|
| Froment (hec. de 77 k.) 24 43 | Huile de lin 48 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. 25 30 | Paille hors barrière 48 26 |
| Seigle 16 40 | Foin id. . . . 56 83 |
| Orge 14 — | Luzeerne (les 750 k.) 54 — |
| Avoine (entrée) . . . 12 — | Graine de trèfle . . . 60 — |
| Fèves 16 80 | — de luzeerne. 50 — |
| Pois blancs 50 40 | — de colza . . . 28 30 |
| — rouges 54 20 | — de lin 26 — |
| Cire jaune (30 kil) . 230 — | Amandes en coques |
| Huile de noix ordin. 62 — | (l'hectolitre) . . . — |
| — de chenevis. . . 48 — | — cassées (30 k.) 66 — |

COURS DES VINS (1).

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| BLANCS. | |
| Coteaux de Saumur 1839..... | 1 ^{re} qualité 120 à » |
| Id. | 2 ^e id. 100 à » |

(1) Prix du commerce.

| | |
|---|---------------------------|
| Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 ^{re} id. | 93 à » |
| Id. | 2 ^e id. 80 à » |
| Saint-Léger et environs 1860... 1 ^{re} id. | 80 à » |
| Id. | 2 ^e id. 75 à » |
| Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 ^{re} id. | 80 à » |
| Id. | 2 ^e id. 70 à » |
| La Vienne, 1860..... | 65 à 70 |

ROUGES.

| | |
|------------------------------|---------------------------------|
| Souzay et environs 1839..... | 120 à 145 |
| Champigny, 1838..... | 1 ^{re} qualité 260 à » |
| Id. | 2 ^e id. 210 à » |
| Id. 1839..... | 1 ^{re} id. 210 à » |
| Id. | 2 ^e id. 140 à » |
| Varrains, 1860..... | 80 à 90 |
| Id. 1839..... | 120 à 140 |
| Bourgueil, 1839..... | 1 ^{re} qualité 150 à » |
| Id. | 2 ^e id. 140 à » |

| | |
|--------------------|---------------------------------|
| Id. 1860..... | 1 ^{re} id. 100 à » |
| Id. | 2 ^e id. 80 à » |
| Restigny 1860..... | 90 à » |
| Chinon, 1839..... | 1 ^{re} qualité 150 à » |
| Id. | 2 ^e id. 120 à » |
| Id. 1860..... | 1 ^{re} id. 90 à » |
| Id. | 2 ^e id. 80 à » |

BOURSE DU 16 MARS.

4 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 55.
5 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 95 80.

BOURSE DU 18 MARS.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 55.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 95 65.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CLAUDE.

Les créanciers de la faillite de la veuve Claude, limonadière, demeurant à Saumur, rue de la Maréchalerie, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le 22 mars courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

(342)

A CÉDER

LE RESTAURANT
DU ROCHER DE CANCALE,

en face de l'hôtel de Londres.

S'adresser à MICHU, qui l'exploite.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint Jean
prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts.

(110)

Changement de Domicile.

SIMON-BALZEAU

A l'honneur de prévenir que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son magasin de chaussures, de la place de la Bilange, rue Saint-Jean, n° 32. (343)

Rue Basse-Saint-Pierre, 12,
Saumur,

LÉONCE CAVELIER FILS

GRAVEUR SUR MÉTAUX.

Fait tout ce qui concerne son art.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez PERARE ; à Angers, J. PERRAULT ; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE

Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate que cette pâte ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

VIN ET SIROP DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE, approuvés par l'Académie impériale de médecine. Notre QUINUM renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes fébrifuges et toniques qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre Vin de Quinum contre les affections périodiques et pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 gram. par kilo, ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville. (459)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cercoëils.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. . . . 30 cent.
Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, Paul GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à Paris, et chez tous les Libraires du département,

CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS, Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

PREMIÈRE PARTIE,

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit,

Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

DEUXIÈME PARTIE,

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et, sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui de tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur-soussigné,